



MAIRIE DE LORRY-LES-METZ

46, Grand-Rue
57050 LORRY-LES-METZ
téléphone : 0387313250



**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE**

Déclaration Préalable Maison Individuelle formulée le : 28/03/24 par : FRENCH CRAFT demeurant à : 2 Rue Denis Papin 57300 TRÉMERY représenté par : Monsieur Joshua HICKEL codemandeur : pour : Travaux sur construction existante sur un terrain sis à : 3b Impasse du Bois des Dames LORRY-LES-METZ	Dossier N° : DP 57415 24 Y0017 Surface d'emprise : Surface de plancher : 19,00 m ² Nb bâtiments : Nb de logements : Destination : Habitation Projet : Construction d'une extension
--	--

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée ;
Vu les plans et documents joints à la demande ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 421-4 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 22/06/2017 et sa modification simplifiée n°1 du 20/09/2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux projetés ne font pas l'objet d'une opposition mais devront respecter les prescriptions énoncées ci-après.
ARTICLE 2 : Les prescriptions ci-annexées émises par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne devront impérativement être respectées.
ARTICLE 3 : Les prescriptions ci-annexées émises par le Pôle Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Metz devront impérativement être respectées.
ARTICLE 4 : Les prescriptions ci-annexées émises par HAGANIS devront impérativement être respectées.
ARTICLE 5 : Les prescriptions ci-annexées émises par RESEDA devront impérativement être respectées.

Le **13 MAI 2024**
Le Maire : **Le Maire,
Philippe GLESER**

